



## Informations pratiques – Conférence de l'UPU sur la régulation postale 2022.2 – Ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi

La Conférence 2022.2 de l'UPU sur la régulation postale se tiendra au Bureau international, à Berne, jeudi 27 octobre 2022 de 9 heures à 13 h 15 et de 14 h 30 à 18 h 30 HAEC (UTC+2). Les membres et observateurs du Conseil d'administration (CA) et du Conseil d'exploitation postale (CEP) auront la possibilité de participer sur place ou à distance, et les acteurs du secteur postal élargi pourront participer à distance.

Pour ceux qui souhaitent seulement suivre les débats sans y participer, la conférence sera retransmise via la plate-forme UPU TV (tv.upu.int), pour laquelle aucune inscription n'est requise. Toute personne souhaitant participer activement à la conférence est priée de s'inscrire conformément aux directives suivantes.

### Directives pour l'enregistrement

a) *Pour les délégués des membres et des observateurs du Conseil d'administration et du Conseil d'exploitation postale*

Tous les délégués des membres et des observateurs du CA et du CEP souhaitant participer, à distance ou en personne, aux sessions sont priés de s'enregistrer sur la plate-forme de gestion des événements de l'UPU (events.upu.int). La procédure d'enregistrement est décrite en annexe 1 à la lettre 3100(DACAB)1074 du 5 août 2022 (invitation aux sessions 2022.2 du Conseil d'administration et du Conseil d'exploitation postale) et dans les directives pour l'enregistrement ([https://www.upu.int/en/Events/Council-of-Administration-\(S2\)](https://www.upu.int/en/Events/Council-of-Administration-(S2))).

b) *Pour les participants issus du secteur postal élargi*

L'expression «acteur du secteur postal élargi» désigne tout partenaire qui peut être considéré comme faisant partie du secteur postal élargi. Sont compris, mais sans s'y limiter, les opérateurs postaux (autres que les opérateurs désignés d'un Pays-membre de l'UPU), les commerçants en ligne, les sociétés de messagerie, les prestataires de services logistiques, les prestataires de services financiers, les compagnies aériennes, les entreprises de transport ferroviaire et autres entreprises de transport, les organisations douanières, les fabricants de solutions postales ou relatives au secteur postal, les associations de consommateurs, les syndicats ou les associations d'employés des services postaux.

En raison des contraintes de capacité des salles du Bureau international, les participants du secteur postal élargi sont invités à participer à la conférence uniquement à distance. Les participants souhaitant participer activement aux débats de la conférence doivent s'enregistrer **le 23 octobre au plus tard** via le lien suivant: <https://upu-int.zoom.us/meeting/register/tZYtf-6uqTljGNZX2DaVl9bufADfHEToODBS>.

Veillez prendre note des informations ci-après:

- Tous les champs obligatoires du bulletin d'enregistrement, accessible via le lien ci-dessus, doivent être remplis. Les bulletins comportant des questions sans réponse ou des champs vides seront considérés comme non valides et ne seront pas pris en considération.
- Une fois le bulletin rempli, le Bureau international examinera votre demande d'enregistrement et validera votre participation.
- Si votre demande d'enregistrement est approuvée, vous recevrez un courrier électronique de confirmation contenant des instructions sur votre participation active aux discussions.

Si vous avez des questions ou des difficultés concernant le processus décrit ci-dessus, les Pays-membres et les observateurs sont priés d'envoyer un courrier électronique à l'une des adresses ci-après:

- Pour les problèmes techniques concernant la plate-forme de gestion des événements:
  - [events@upu.int](mailto:events@upu.int) (pour les membres et les observateurs du CA et du CEP uniquement).
  - [ca.c2.secretariat@upu.int](mailto:ca.c2.secretariat@upu.int) (pour les acteurs du secteur postal élargi).
- Pour toute autre question: [ca.c2.secretariat@upu.int](mailto:ca.c2.secretariat@upu.int) (indiquer comme objet du message «PRC registration assistance»).